



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale des territoires

Service Loire risques transports

Orléans, le 17 juillet 2019

AFFAIRE SUIVIE PAR : THIERRY EMERET
TÉLÉPHONE : 02.38.52.48.85
COURRIEL : thierry.emeret@loiret.gouv.fr
BOITE FONCTIONNELLE : DDT-PPRI-LOING-AMONT@LOIRET.GOUV.FR
RÉFÉRENCE :

Élaboration du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de la Vallée du Loing – Loing Amont

Commune de Montcresson Compte-rendu de la réunion plénière du 19 juin 2019

Participants :

Commune de Châtillon-Coligny :

M. RAVARD – Adjoint

Commune de Conflans-sur-Loing :

M. RICARDOU – Maire

M. TAREL Délégué EPAGE

Commune de Dammarie-sur-Loing :

M. SALIN – Conseiller

Commune de Gy-les-Nonains :

Excusée

Commune de Montbouy :

M. PETIT – Premier adjoint

Commune de Montcresson :

M. GERMAIN – Maire

Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois :

M. JEAN – Maire

Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais :

Mme LETRENEUF

M. FOUASSIER

EPAGE du Loing (ex SIVLO) :

M. DIGEON – Président EPAGE

M. LEBEC – EPAGE

Mme PILLETTE – EPAGE

Direction Départementale des Territoires du Loiret (DDT) :

M. LEFEBVRE – Directeur Adjoint

M. DERACO – Chef du Service Loire, Risques, Transports

M. EMERET – Adjoint au Chef du Pôle Risques Crises

M. BERNICOT – Responsable de la Prévention des Risques

1 - Contexte général

Le projet d'élaboration du PPRi porte sur la Vallée du Loing - Loing Amont et couvre 7 communes ; Châtillon-Coligny, Conflans-sur-Loing, Dammarie-sur-Loing, Gy-les-Nonains, Montbouy, Montcresson et Sainte-Geneviève-des-Bois. Un PPRi approuvé le 3 août 2012 a été annulé par décision du Conseil d'État le 5 décembre 2016.

Cependant, lors de la crue de mai-juin 2016, les niveaux d'eau observés ont été en plusieurs points de ce tronçon supérieurs à ceux caractérisant l'aléa de référence (*crue de 1910*) pris en compte dans le PPRi annulé. Dans ces conditions, le PPRi du Loing Amont aurait été rendu obsolète comme le PPRi du Loing Aval et aurait été repris avec le nouvel aléa de la crue de 2016.

Afin de tenir compte de ces nouvelles connaissances et des évolutions réglementaires (décret n°2019-715 du 5 juillet 2019 relatif aux plans des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine »), le Préfet du Loiret a lancé dès 2016 les études sur les cartographies des zones inondées sur le Loing. Ces études menées par la DRIEE-IDF, le CEREMA et la DDT une fois finalisées, permettront de prescrire l'élaboration du futur PPRi du Loing Amont courant 2019.

Dans le cadre de cette procédure, les services de l'État vont mener une démarche en étroite collaboration (Concertation et association) avec les collectivités et les organismes associés. À cet effet, deux rencontres se sont tenues dans chaque commune en février et avril 2019 et ont permis aux élus :

- de prendre connaissance des travaux menés par les services de l'État et ses partenaires depuis les événements,
- de faire part de leurs remarques sur le projet de reconstitution de la crue sur leur territoire communal,
- de finaliser les cartographies de reconstitution de la crue avant le Porter à Connaissance n°1.

2 - Objet de la réunion

Cette troisième réunion intitulée réunion plénière avait pour objet de présenter les travaux de reconstitution de la crue de mai-juin 2016 réalisés à la fois par la DRIEE-IDF, le DDT45 en association avec l'EPAGE mais également par les collectivités aux travers des deux réunions d'association des mois de février et avril 2019. Cette réunion était un préalable au Porter à Connaissance n°1 qui devrait intervenir courant de l'été 2019.

3 - Déroulé de la réunion

En préalable, Monsieur LEFEBVRE Directeur Adjoint de la DDT 45 remercie Monsieur le Maire de Montcresson d'accueillir cette réunion dans les locaux de la Mairie. Il remercie également les personnes présentes ainsi que Monsieur DIGEON Président de l'EPAGE pour l'assistance qui est apportée à la DDT 45 à l'élaboration du futur PPRi.

Il rappelle les circonstances de l'annulation du PPRi du Loing Amont, les événements pluviométriques survenus en mai-juin 2016 qui conduisent à l'élaboration d'un nouveau PPRi.

Ensuite, il présente l'objectif de cette réunion notamment l'important travail de reconstitution de la crue de 2016 réalisé par la DDT du Loiret, le contenu et la portée du Porter à Connaissance n°1 et les modalités d'élaboration du PPRi ainsi que le calendrier de la procédure.

Enfin, il précise que la démarche d'élaboration du PPRi se veut être une démarche collaborative entre les services de l'État et les acteurs du territoire. Au-delà des réunions plénières institutionnelles, plusieurs temps de travail entre la DDT 45 et chacune des communes concernées sont prévues.

Monsieur M. BERNICOT Responsable de la Prévention des Risques à la DDT 45 fait un retour sur la crue de 2016, présente les travaux réalisés par la DRIEE-IDF, la DDT45 en collaboration avec l'EPAGE et les cartographies validées par les 7 collectivités.

Monsieur EMERET Adjoint au Chef du Pôle Risques Crises présente le futur Porter à Connaissance et son utilisation avec l'article R111-2 du Code de l'Urbanisme et les modalités d'élaboration du PPRi.

Il propose une liste de parties prenantes qui pourront participer à l'élaboration du projet de PPRi :

- les sept communes concernées (Châtillon-Coligny, Conflans-sur-Loing, Dammarie-sur-Loing, Gy-lès-Nonains, Montbouy, Montcresson, Sainte-Geneviève-des-Bois),
- le Conseil Régional Centre Val de Loire,
- le Conseil Départemental du Loiret,
- Les Établissements publics concernés et compétents en aménagement (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Montargois en Gâtinais, CA Montargoise et Rives du Loing - AME, la CC Canaux et Forêts en Gâtinais et la CC de la Cléry du Betz et de l'Ouanne),
- l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin versant du Loing (EPAGE – ex SIVLO),
- les organismes consulaires et économiques (la chambre des métiers, la Chambre d'agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Centre Régional de la Propriété Forestière),
- les associations environnementales (Loiret Nature Environnement et Nature Centre Environnement),
- les services de l'État : la DDT, la DRIEE-IDF, la DRAAF, la DRAC, VNF.

Cette liste est validée en séance.

Ensuite, il revient sur le projet de décret relatif aux plans des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine ». Ce décret a finalement été publié au JO sous le n°2019-715 du 5 juillet 2019.

Il termine la présentation sur les suites de la procédure :

- Diffusion du porter à connaissance n°1 courant de l'été 2019,
- Préparation de l'arrêté de prescription,
- Notification de l'arrêté de prescription,
- Réunions d'association sur les enjeux,
- Réunions d'association sur les zones constructibles,
- Présentation du planning global.

Messieurs DIGEON et LEBEC de l'EPAGE souhaitent que les informations et notamment les cartographies puissent être partagées.

Les représentants de la DDT 45 rappellent que les informations et les cartographies seront disponibles :

- dans les dossiers de concertation version papier qui seront adressés parallèlement au Porter à Connaissance,
- dans le Porter à Connaissance n°1,
- sur le site de la préfecture dédié à l'élaboration du Loing Amont qui sera ouvert dès la notification du PAC n°1.

Concernant les cartographies, elles seront disponibles dès la notification du PAC n°1 en version SIG.

4 - Éléments et documents à fournir pour la prochaine réunion

Cette réunion n'a pas fait l'objet de production de nouvelle donnée, cependant il est rappelé qu'une adresse mel dédiée à l'élaboration du PPRi du Loing Amont est disponible, auprès de la Direction Départementale des Territoire du Loiret - Service Loire, Risques, Transports – 131 rue du Faubourg Bannier 45042 ORLEANS Cedex 1 à : ddt-ppri-loing-amont@loiret.gouv.fr

Date de la prochaine réunion : **Non définie à ce stade**

**P/ Le directeur départemental adjoint
Le chef du service Loire, Risques, Transports**

Yann DERACO

